



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby

LE 17 MARS 2026

PROCÈS-VERBAL de la séance du conseil municipal de la municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby, tenue le dix-septième jour du mois de mars de l'an deux mille vingt-six (2026-03-17).

PRÉSENCES :

La mairesse, madame Nathalie Gauvin
Madame la conseillère Émilie Serre et messieurs les conseillers François Vadnais, Denis Beaudry, Patrice Viens et Alexandre Picard. La directrice générale / greffière-trésorière qui agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

ABSENT

Monsieur Louis-Philippe Éthier

CONSTATATION DU QUORUM

Le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes. Après avoir constaté qu'il y a **QUORUM**, il demande de l'enregistrer au procès-verbal.

2026-03-039

OUVERTURE DE LA SESSION

ATTENDU QUE le **QUORUM** a été constaté ;
SUR PROPOSITION de Alexandre Picard
DUMENT APPUYÉE par Denis Beaudry
IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :
QUE la session ouvre à 19h30.

2026-03-040

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour proposé a été remis au préalable à tous les membres du conseil, est affiché dans la salle et la secrétaire leur fait part des points qu'il y aurait lieu de compléter et/ou de rajouter, s'il y a lieu.

SUR PROPOSITION de Patrice Viens
DUMENT APPUYÉE par Émilie Serre
IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :
QUE l'ordre du jour est adopté, en rajoutant les sujets de dernière heure et laissant toutefois ouvert le point intitulé « **SUJETS DIVERS DE DERNIÈRE HEURE** ».

ORDRE DU JOUR

- | PRÉSENCES | CONSTATATION DU QUORUM |
|------------------|---|
| 1.0 | OUVERTURE DE LA SESSION |
| 2.0 | ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR |
| 3.0 | ADOPTION PROCÈS-VERBAL - FÉVRIER 2026 |
| 4.0 | CORRESPONDANCE |
| | FINANCE |
| 5.0 | Rapport verbal de la directrice générale/greffière-trésorière - février 2026. |
| 6.0 | Dépôt au conseil : État trimestriel revenu et dépenses - février 2026. |
| 7.0 | Tous sujets relatifs - Personnes endettées envers la municipalité. |
| | ADMINISTRATION |
| 8.0 | Autorisation compte à payer - mars 2026. |
| 9.0 | Subventions, achats, publicités. |
| 10.0 | Tous sujets relatifs - Achat ou Vente de terrains. |
| 11.0 | Tous sujets relatifs - Acceptation du contrat d'Entretien annuel estival des terrains de la municipalité. |
| 12.0 | Tous sujets relatifs - Programme de cadets de la SQ. |
| 13.0 | Tous sujets relatifs - Servitude de passage - Lot 2 592 753. |
| 14.0 | Tous sujets relatifs - Demande MTQ pour panneaux de sensibilisation aux bruits routier. |
| 15.0 | Tous sujets relatifs - Personnel. |
| 16.0 | Tous sujets relatifs - Déneigement. |
| 17.0 | Tous sujets relatifs - Entente -droits de passage sur le lot 4 237 151. |
| 18.0 | Tous sujets relatifs - Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux. |
| 19.0 | Tous sujets relatifs - Autorisation de lancer un appel d'offres pour services professionnels. |
| | AFFAIRES NOUVELLES OU SUJETS DE SESSION ANTÉRIEURE |
| | REPORTÉS |
| 20.0 | Rapports verbaux ou écrits de l'inspecteur municipal et environnement et de la directrice générale /greffière-trésorière. |
| | VOIRIE MUNICIPALE |
| | HYGIÈNE DU MILIEU |
| | URBANISME |
| 21.0 | Tous sujets relatifs - PIIA. |
| 22.0 | Tous sujets relatifs - Travaux de nettoyage et d'entretien du grand cours d'eau. |
| 23.0 | Tous sujets relatifs - Demande d'autorisation à la CPTAQ pour le lot 2 592 409. |
| | LOISIRS |
| 24.0 | Tous sujets relatifs - Matinée entre aînés. |
| 25.0 | Tous sujets relatifs - Cinéma en plein air. |



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby

26.0 Tous sujets relatifs – Course relais 2h.
SUJETS DIVERS DE DERNIÈRE HEURE
PÉRIODE DE QUESTIONS
CLÔTURE OU AJOURNEMENT DE LA SESSION

2026-03-041 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL - SESSION RÉGULIÈRE DU 10
FÉVRIER 2026**

Documents soumis : Copie du procès-verbal de la session régulière tenue le 10 février 2026 a été transmise au préalable à tous les membres du conseil ;
SUR PROPOSITION de Denis Beaudry
DUMENT APPUYÉE par Patrice Viens
IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :
QUE le procès-verbal de la session régulière du 10 février 2026 est adopté tel que rédigé et soumis.

CORRESPONDANCE

Le conseil municipal a pris connaissance de la correspondance soumise verbalement par la directrice générale/greffière-trésorière.

2026-03-042 **RAPPORT VERBAL FÉVRIER 2026 - DIRECTRICE GÉNÉRALE-
GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE**

Documents soumis: Rapport verbal du 17 mars 2026 fait à tous les membres du conseil par la directrice générale/greffière-trésorière pour février 2026
SUR PROPOSITION de Alexandre Picard
DUMENT APPUYÉE par François Vadnais
IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :
QUE ce conseil reconnaît avoir reçu le rapport verbal de la directrice générale/greffière-trésorière en date 17 mars 2026 concernant le mois de février 2026 sur les finances de la municipalité et les autorisations de dépenses.
QUE ce conseil approuve ledit rapport tel que livré.

2026-03-043 **DÉPÔT AU CONSEIL – ÉTAT TRIMESTRIEL REVENU ET DÉPENSES :
MARS 2026**

Document soumis : *Même si la Loi prévoit maintenant le dépôt d'un seul rapport par année, soit quatre (4) semaines avant l'adoption du budget; la directrice générale/greffière-trésorière continue à soumettre au conseil municipal quatre (4) rapports par année. Ainsi, elle dépose au conseil l'État comparatif des dépenses et des recettes pour les trois (3) premiers mois de l'année 2026;*

SUR PROPOSITION de Denis Beaudry
DUMENT APPUYÉE par Émilie Serre
IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :
QUE ce conseil a pris connaissance de l'État comparatif des recettes et dépenses pour les trois (3) premiers mois de l'année 2026 et approuve ledit rapport tel que soumis.

2026-03-044 **DÉCISION DU CONSEIL CONCERNANT LA VENTE DE PROPRIÉTÉS
POUR NON-PAIEMENT DE TAXES – IMMEUBLES EN DÉFAUT DE
PAIEMENT DES TAXES MUNICIPALES – VENTES (MRC)**

ATTENDU QUE la greffière-trésorière doit présenter l'état des personnes endettées envers la municipalité, et que cette liste doit être soumise au conseil au mois de mars de chaque année;

SUR PROPOSITION de Émilie Serre
DUMENT APPUYÉE par François Vadnais
IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :
QUE ce conseil reconnaît avoir pris connaissance du rapport soumis par la directrice générale/greffière-trésorière concernant les personnes endettées envers la municipalité pour les années 2023, 2024, 2025; comprenant des taxes municipales, taxes de services, et /ou des droits sur les mutations immobilières.
QUE ledit rapport fait partie intégrante de la présente résolution et le conseil l'accepte et l'entérine tel que soumis.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby

QUE, compte tenu de la situation, ce conseil ne désire pas se prévaloir en 2026 de la vente pour non-paiement de taxes de la MRC de La Haute-Yamaska, et ce, pour les années 2023, 2024 et 2025.

QUE cette résolution soit transmise à la MRC de la Haute-Yamaska.

2026-03-045

APPROBATION DES COMPTES À PAYER MARS 2026 & COMPTES PAYÉS AFFECTANT L'ANNÉE 2025

Document soumis : Liste des comptes payables en mars 2026 & comptes payés affectant l'année 2025;

SUR PROPOSITION de Alexandre Picard

DUMENT APPUYÉE par François Vadnais

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

QUE les salaires payés aux employés durant le mois de février 2026 ratifiés par ce conseil.

QUE ce conseil approuve les comptes payables en mars 2026 et ce, tels que soumis et autorise le paiement des comptes dus.

QUE ce conseil approuve les comptes payés affectant l'année 2025.

2026-03-046

ACCEPTATION DU CONSEIL – SUBVENTIONS, ACHATS, PUBLICITÉS, VENTE

SUR PROPOSITION de Patrice Viens

DUMENT APPUYÉE par François Vadnais

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

QUE ce conseil accepte :

1. VitreXpair; 7 640,00-\$, plus tx;
2. Stratj; simulation mesure d'urgence; 3 450,00.-\$, plus tx;
3. Grand Thornton : offre de service pour révision de la tarification : 9 800.-\$, plus tx;
4. Canadien tire : outils pour voirie; 2 500.-\$, plus tx;
5. André Paris; 2 coupes de fauchage; 8 786.-\$, plus tx;
6. Goliath : pancarte de rues : 1 472.21.-\$, plus tx;
7. Groupe Maska; travaux à faire sur les moteurs c-29 et c-30 à la station de pompage : 5 278.74.-\$, plus tx;
8. Groupe Méga service inc : Achat de 2 soufflantes pour usine du Domaine : 8 069.34.-\$, plus tx;
9. GRB solution : Achat de 2 cylindres hydraulique : 4 875.30.-\$, plus tx;
10. Technicien de Glace inc, Installation de levage de filet pour terrain de soccer; 17 410.00.-\$, plus tx;
11. Permaroute; 20 tonnes d'asphalte; 10 700.-\$, plus tx;
12. LNA : Mise en place d'un suivi piézométrique : 19 952.-\$, plus tx;
13. ÈRE : Achat de 12 sondes; 9 839.80.-\$, plus tx;
14. Aquamerick inc.; Achat de tuyau crépiné; 3 855.72.-\$, plus tx;

QUE les sommes pour le point 8 seront pris à même le poste 59-130-13.

VENTE ET ACHAT DE TERRAIN

Aucune suite

2026-03-047

ACCEPTATION DU CONSEIL – RÉSULTAT DES SOUMISSIONS / CONTRAT D'ENTRETIEN DES TERRAINS DE LA MUNICIPALITÉ

ATTENDU QUE la municipalité a demandé des prix pour l'entretien estival des terrains municipaux (ramassage des branches et feuilles) et tonte des pelouses selon le document transmis par la municipalité;

SUR PROPOSITION de Alexandre Picard

DUMENT APPUYÉ par Denis Beaudry

IL EST RÉSOLU ET ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

QUE ce conseil accepte la soumission reçue de Entreprise P.Bombardier pour une durée d'un (1) an, et ce, au coût de **16 728.86** taxes incluses pour 2026.

QUE le paiement soit effectué en deux versements soit la première semaine de mai 2026 et la première semaine d'octobre 2026.

2026-03-048

ACCEPTATION DU CONSEIL – AUGMENTATION DES COÛTS POUR LES CADETS POUR LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALPHONSE-DE-GRANBY.

ATTENDU QUE l'entente à intervenir entre la MRC de La Haute-Yamaska (MRC) relative à la fourniture de services de cadets de la Sûreté du Québec pour l'été 2026 ;

ATTENDU QUE le montant prévisionnel de 12 500 \$ présenté aux élus de la MRC lors de l'adoption de son budget partie 3 ;

ATTENDU QUE l'entente 2026 représente plutôt une dépense au montant de 15 300 \$ et que les municipalités locales seront facturées par la MRC pour la différence de 2 800 \$ selon la répartition de la quote-part 2026 ;

ATTENDU QUE ceci occasionne une dépense supplémentaire de 225,00 \$;



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Saint-Alphonse-de-Granby**

SUR PROPOSITION de Alexandre Picard

DUMENT APPUYÉ par Denis Beaudry

IL EST RÉSOLU ET ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

QUE cette somme soit appropriée au fond général,

Que cette résolution soit transmise à la MRC de la Haute-Yamaska.

2026-03-049

**RÉSOLUTION EN RAPPORT AVEC LA SERVITUDE DE PASSAGE SUR
LE LOT 2 592 773 & AUTORISATION DE SIGNATURES**

ATTENDU QUE les propriétaires du lot numéro 2 592 753 du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Shefford, situé au 109, rue du Klondike à Saint-Alphonse-de-Granby, ont acquis cet immeuble aux termes d'un acte de vente reçu devant Me Hélène GOYETTE, notaire, le 12 novembre 2012 et publié sous le numéro 19 557 144 ;

ATTENDU QUE les propriétaires du lot numéro 2 592 773 du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Shefford, situé au 107, rue du Klondike à Saint-Alphonse-de-Granby, ont acquis cet immeuble aux termes d'un acte de vente reçu devant Me Vivianne LAPALME, notaire, le 15 juillet 2025 et publié sous le numéro 29 607 242 ;

ATTENDU QUE la servitude de passage grevant le lot 2 592 773 (fonds servant) au bénéfice du lot 2 592 753 (fonds dominant) a été établie par acte reçu devant Me Antoine LEMIEUX, notaire, le 6 avril 1976, sous le numéro 6778 de ses minutes, et publiée sous le numéro 228 193 ;

ATTENDU QUE les propriétaires du fonds dominant déclarent n'avoir jamais utilisé ladite servitude depuis leur acquisition et y renoncent expressément ;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby ne détient ni n'a jamais détenu de droit sur l'assiette de la servitude aux fins d'établir une rue et n'a pas l'intention de l'acquérir, renonçant ainsi expressément à tout droit qui aurait pu lui être conféré aux termes de l'acte constitutif de servitude ;

ATTENDU QUE les parties impliquées consentent à la résiliation et à l'extinction de la servitude susmentionnée, laquelle prendra effet à compter de la signature de l'acte de résiliation ;

ATTENDU QUE les frais relatifs à la résiliation, incluant la publication et les copies, seront assumés en totalité par le propriétaire du fonds servant ;

SUR PROPOSITION de Émilie Serre

DUMENT APPUYÉE par Patrice Viens

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents:

QUE le conseil municipal de Saint-Alphonse-de-Granby approuve la résiliation de la servitude de passage grevant le lot 2 592 773 au bénéfice du lot 2 592 753, telle qu'établie par l'acte reçu devant Me Antoine LEMIEUX, notaire, le 6 avril 1976 et publiée sous le numéro 228 193.

QUE la municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby renonce expressément à tout droit qui aurait pu lui être accordé par l'acte constitutif de ladite servitude, n'ayant jamais acquis ni exercé de droits à cette fin.

QUE les frais sont à la charge du ou des propriétaire (s) du terrain.

QUE ce conseil autorise la mairesse ainsi que la directrice générale et greffière-trésorière à signer tout document donnant effet à la présente.

2026-03-050

**ACCEPTATION DU CONSEIL – DEMANDE AU MINISTÈRE DES
TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE POUR L'AJOUT D'UN
PANNEAU DE SENSIBILISATION AUX BRUITS ROUTIER.**

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby a reçu plusieurs plaintes de citoyens mécontents dus aux bruits des poids lourds lors de leur circulation sur l'autoroute 10 à la hauteur du kilomètre 69,5, direction Montréal;

ATTENDU QUE l'objectif de la municipalité est de sensibiliser les conducteurs de poids lourd du bruit lors de leur circulation sur l'autoroute 10;

SUR PROPOSITION de Alexandre Picard

DUMENT APPUYÉ par Émilie Serre

IL EST RÉSOLU ET ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

QUE pour ces raisons, le conseil demande au MTQ, de voir à l'installation de panneaux de sensibilisations aux bruits routiers sur l'autoroute 10 au kilomètre 69,5 direction Montréal à Saint-Alphonse-de-Granby.



2026-03-051

No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Saint-Alphonse-de-Granby

**DÉCISION DU CONSEIL – ENGAGEMENT DU PERSONNEL EN
REMPLACEMENT D’UN CONGÉ DE MATERNITÉ / COORDONNATRICE
AUX LOISIRS ET ÉVÈNEMENT**

Soumis au conseil : Rapport de Nathalie Simard, chef de division sports et cultures;
ATTENDU QUE

**SUR PROPOSITION de Émilie Serre
DÛMENT APPUYÉE par Denis Beaudry**

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l’unanimité des conseillers présents :

QUE ce conseil autorise l’engagement du personnel en remplacement d’un congé de maternité pour le poste de coordonnatrice aux loisirs et événement par madame Lory-Anne Morin selon le rapport soumis par Nathalie Simard, chef de division sports et cultures.

2026-03-052

**DÉCISION DU CONSEIL – ENGAGEMENT DU PERSONNEL / CHEF DES
TRAVAUX PUBLICS**

Soumis au conseil : La directrice générale/greffière-trésorière fait rapport au conseil municipal sur les conditions de travail de l’employé;

**SUR PROPOSITION de Alexandre Picard
DÛMENT APPUYÉE par François Vadnais**

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l’unanimité des conseillers présents :

QUE ce conseil autorise l’engagement de personnel de Chef des travaux publics monsieur Carlo Ursini selon le rapport soumis par la directrice générale et greffière-trésorière.

Note au procès-verbal : Le conseiller, monsieur François Vadnais, déclare que le fait de voter à l’égard de la question soumise au conseil est susceptible de constituer un manquement à une règle prévue au code d’éthique et de déontologie des membres du conseil municipal., et il se retire pendant les délibérations et le vote sur ce point.

2026-03-053

**DÉCISION DU CONSEIL – ENGAGEMENT DU PERSONNEL / PRÉPOSÉ
AUX TRAVAUX PUBLICS**

Soumis au conseil : La directrice générale/greffière-trésorière fait rapport au conseil municipal sur les conditions de travail de l’employé sur probation;

**SUR PROPOSITION de Alexandre Picard
DÛMENT APPUYÉE par Denis Beaudry**

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l’unanimité des conseillers présents :

QUE ce conseil compte tenu du besoin, prend la décision d’engager un employé de voirie, Daniel Vadnais. Ce dernier aura une période de probation de huit (8) mois à compter de la présente. Suite à cette période de probation, si l’évaluation est favorable, il sera engagé en permanence par la municipalité.

Suite à l’adoption de la résolution, monsieur François Vadnais reprend son siège.

2026-03-054

**DÉCISION DU CONSEIL – APPROBATION DU DOCUMENT D’APPEL
D’OFFRES ET AUTORISATION DE LANCER L’APPEL D’OFFRES
PUBLIC SUR SEAO POUR L’ENTRETIEN DES CHEMINS D’HIVER**

ATTENDU QUE le conseil municipal doit demander des soumissions par appel d’offres public pour les travaux d’entretien des chemins d’hiver, et ce pour deux saisons, soit les saisons 2026-2027 et 2027-2028;

ATTENDU QUE le règlement no. 410-2021 portant sur la gestion contractuelle adoptée par la municipalité au mois de juin 2021, le Code municipal et la Loi sur les contrats des organismes publics;

**SUR PROPOSITION de Émilie Serre
DÛMENT APPUYÉ par Denis Beaudry**

IL EST RÉSOLU ET ADOPTÉ à l’unanimité des conseillers présents :

QUE ce conseil approuve le devis et autorise Madame Annie Lessard, directrice générale / greffière-trésorière à lancer l’appel d’offres public sur SEAO pour l’entretien des chemins d’hiver, et ce, pour deux saisons, soit les saisons 2026-2027 et 2027-2028;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby

QUE les soumissions seront reçues au bureau de la Mairie jusqu'au **14 avril 2026** à 9h00 et seront ouvertes publiquement immédiatement après.

QUE la municipalité ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues. Elle peut accepter une soumission en tout ou en partie et n'encourt aucune obligation ni aucuns frais d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaires.

2026-03-055

DÉCISION DU CONSEIL – ENTENTE DROIT DE PASSAGE À PARTIR DU STATIONNEMENT INCITATIF SITUÉ SUR LE LOT 4 237 148.

ATTENDU QUE la Municipalité est propriétaire du lot portant le numéro 4 237 148 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Shefford, lequel est utilisé principalement à titre de stationnement incitatif;

ATTENDU QUE Gestion Martin Arès inc. est propriétaire lot portant le numéro 4 237 151 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Shefford, lequel est utilisé principalement à titre de terrain vacant;

ATTENDU QUE Gestion Martin Arès inc. accepte de permettre aux utilisateurs du stationnement incitatif appartenant à la Municipalité de circuler sur une partie de la propriété lui appartenant afin qu'ils puissent accéder à un sentier pour les usagers du club de motoneige et du club de 3-4 roues du Québec qui est contigu à cette propriété;

ATTENDU QU'il y a lieu pour la Municipalité de convenir d'une entente de droit de passage avec Gestion Martin Arès inc. afin d'établir les modalités de ce droit de passage et les droits et obligations des parties;

ATTENDU QUE le projet d'entente de droit de passage soumis au conseil municipal;

SUR PROPOSITION de Patrice Viens

DUMENT APPUYÉ par Alexandre Picard

IL EST RÉSOLU ET ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le Conseil de la Municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby accepte de conclure une entente de droit de passage avec Gestion Martin Arès inc. afin d'établir les modalités du droit de passage visant à permettre aux utilisateurs du stationnement incitatif appartenant à la Municipalité de circuler sur une partie de la propriété appartenant à Gestion Martin Arès inc. afin qu'ils puissent accéder à un sentier pour les usagers du club de motoneige et du club de 3-4 roues du Québec qui est contigu à cette propriété;

QUE le Conseil approuve le projet d'entente de droit de passage à intervenir entre la Municipalité et Gestion Martin Arès inc. qui lui a été soumis;

QUE le Conseil autorise la mairesse et la directrice générale et greffière-trésorière à signer tout document donnant effet aux présentes, y compris l'entente de droit de passage proposé sur le lot 4 237 151 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Shefford.

AVIS DE MOTION

PROJET DE RÈGLEMENT RELATIF AU RÈGLEMENT NO. 444-2026 RELATIF AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX

Le conseiller **Patrice Viens** donne Avis de motion qu'à une séance ordinaire subséquente du conseil sera présenté pour adoption le *Règlement no. 444-2026 relatif au code d'éthique et de déontologie des élus municipaux* énonçant les principales valeurs de la municipalité en matière d'éthique et les règles déontologiques devant guider les membres du conseil, pour être adoptées. Dans le but de respecter les exigences prévues aux articles 10 et 11 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (RLRQ, c. E-15.1.0.1), le conseiller **Patrice Viens** présente le projet de *Règlement no. 444-2026 relatif au code d'éthique et de déontologie des élus municipaux*, dont copie est jointe en annexe au présent avis.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby

DÉCISION DU CONSEIL – AUTORISATION DE LANCER UN APPEL D'OFFRES POUR L'OCTROI D'UN MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS À UNE FIRME D'INGÉNIERIE POUR LE RÉAMÉNAGEMENT DE CERTAINES PARTIES DE LA ROUTE 139

ATTENDU QU'UN projet de développement commercial a été annoncé sur le territoire de la Municipalité, lequel accueilleront un établissement Costco et divers autres commerces dans le secteur de la rue Denison;

ATTENDU QUE ce projet nécessite la réalisation de différents travaux d'infrastructures, dont le réaménagement de certaines parties de la Route 139;

ATTENDU l'étude de circulation préparée par Stantec, à la demande de Costco, laquelle a été remise à la Municipalité;

ATTENDU QUE les coûts pour la réalisation des plans et devis pour ces travaux de réaménagement de certaines parties de la Route 139 sont estimés à un montant supérieur au seuil d'appel d'offres publics;

ATTENDU QU'IL y a lieu d'autoriser le lancement d'un appel d'offres pour l'octroi d'un contrat de services professionnels d'ingénierie pour la préparation des plans et devis;

ATTENDU le document d'appel d'offres soumis au conseil municipal;

SUR PROPOSITION de Alexandre Picard

DUMENT APPUYÉ par Denis Beaudry

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents:

QUE le Conseil approuve le devis et autorise Madame Annie Lessard, directrice générale / greffière-trésorière, à lancer l'appel d'offres public sur SEAO pour l'octroi d'un contrat de services professionnels d'ingénierie pour la préparation des plans et devis pour le réaménagement de certaines parties de la Route 139, conformément au document d'appel d'offres soumis au conseil municipal ;

QUE les soumissions seront reçues au bureau de la Mairie jusqu'au **14 avril 2026** à 10h00 et seront ouvertes publiquement immédiatement après.

QUE la municipalité ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues. Elle peut accepter une soumission en tout ou en partie et n'encourt aucune obligation ni aucuns frais d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaires.

RAPPORTS VERBAUX OU ÉCRITS :

INSPECTEUR MUNICIPAL ET ENVIRONNEMENT

L'inspecteur municipal et environnement dépose son rapport sur les permis émis en février 2026.

DIRECTRICE GÉNÉRALE / GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE

La directrice générale/ greffière-trésorière fait rapport au conseil des différents documents reçus.

AVIS DE MOTION

PROJET DE RÈGLEMENT RELATIF AU RÈGLEMENT NO. 445-2026 SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA)

Conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec*, le conseiller **Patrice Viens** donne un avis de motion à l'effet que le conseil adoptera, lors d'une séance ultérieure, le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) n° 445-2026. Le conseiller **Patrice Viens** dépose également le projet de Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) n° 445-2026.

Ce règlement a pour objet d'assujettir la délivrance d'un permis ou d'un certificat relatif à une invention visée par le règlement à l'approbation préalable par le conseil municipal des plans relatifs à l'implantation et l'intégration architecturale. Il assujettie certaines interventions dans la zone industrielle et commerciale 1 (ICL-1), conformément aux exigences du schéma d'aménagement et développement de la MRC La Haute-Yamaska, soit les opérations cadastrales visant à créer un lot destiné à recevoir un bâtiment principal, la construction d'un bâtiment principal, incluant l'occupation à des fins d'entreposage extérieur et l'installation d'une enseigne.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby

Conformément à l'article 145.20.1 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, aucun permis ou certificat ne peut être délivré à compter du présent avis de motion pour une intervention qui sera assujettie à l'approbation de plans relatifs à l'implantation et à l'architecture des constructions ou à l'aménagement des terrains et aux travaux qui y sont reliés.

2026-03-057

AUTORISATION DU CONSEIL / ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NO.445-2026 PORTANT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE(PIIA)

ATTENDU QUE le schéma d'aménagement et de développement de la MRC La Haute-Yamaska exige, pour certaines interventions à l'intérieur de l'affectation industrielle et commerciale de type 1 que celles-ci soient assujetties à l'approbation des plans en vertu d'un règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ;

ATTENDU QUE le conseil municipal doit, conformément aux exigences de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, se conformer à cette obligation et adopter un règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) applicable à la zone industrielle et commerciale 1 (ICL-1);

ATTENDU QU'un avis de motion et que le projet de règlement ont été déposés à la séance du 17 mars 2026;

ATTENDU QUE le projet de règlement sera soumis à une assemblée publique de consultation qui sera tenue le **14 avril 2026** conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

**SUR PROPOSITION de Alexandre Picard
DUMENT APPUYÉE par François Vadnais**

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal adopte le projet de Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) n° 445-2026.

QUE monsieur le maire ou en son absence le maire suppléant et la directrice générale et greffière-trésorière sont autorisés à signer tout document donnant effet aux présentes.

QU'UNE copie de la présente résolution soit transmise à la MRC de la Haute-Yamaska.

2026-03-058

AUTORISATION DU CONSEIL / MRC DE LA HAUTE-YAMASKA – DEMANDE DE NETTOYAGE ET D'ENTRETIEN DU GRAND COURS D'EAU À SAINT-ALPHONSE-DE-GRANBY

Document : Estimation des coûts de la firme d'ingénierie ALPG, datée du 30 avril 2025 soumis par Simon Lajeunesse de la MRC de La Haute-Yamaska ;

**SUR PROPOSITION de François Vadnais
DUMENT APPUYÉE par Émilie Serre**

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

QUE ce conseil prend la décision que l'ensemble des dépenses nécessaires au nettoyage du Grand cours d'eau, fournies par Simon Lajeunesse de la MRC de La Haute-Yamaska sera à la charge des contribuables concernées du bassin de drainage, et ce en fonction de la superficie occupée par chacun.

2026-03-059

AUTORISATION DU CONSEIL / DEMANDE À LA CPTAQ

ATTENDU QUE le propriétaire du lot 2 592 409 sollicite une autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) afin de permettre une utilisation accessoire résidentielle et commerciale sur la partie résiduelle du lot 2 592 409 ne bénéficiant pas de droits acquis reconnus, notamment une superficie de 6 397,7 m² (Parcelle #1 — ancien lot 292, partie) et de 1 129,9 m² (Parcelle #2 — partie du terrain tel qu'autorisé au dossier #034028), conformément au plan de localisation préparé par Camilia Gagnon, arpenteure-géomètre, numéro 1137 de ses minutes;

ATTENDU QUE la demande vise à maintenir un usage résidentiel ainsi qu'une utilisation accessoire commerciale dans le bâtiment accessoire situé sur ces parcelles, tel que pratiqué historiquement par les propriétaires précédents;

ATTENDU QUE la demande découle d'une vérification de droits non reconnus par la CPTAQ le 14 janvier 2026, dossier 452711, laquelle confirme l'absence de droits



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby

acquis commerciaux sur les lots concernés et la nécessité d'obtenir une autorisation pour régulariser les usages en place;

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance du dossier, de l'historique relié à l'occupation et des documents soumis à l'appui, incluant le plan de localisation, les permis antérieurs, et les titres de propriété;

SUR PROPOSITION de Denis Beaudry

DUMENT APPUYÉE par François Vadnais

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents:

QUE le conseil municipal appuie la demande d'autorisation à la CPTAQ, telle que soumise par le propriétaire du lot 2 592 409, en vue de permettre l'usage résidentiel et l'usage accessoire commercial sur la parcelle résiduelle, tout en se conformant aux prescriptions municipales et à la réglementation en vigueur.

2026-03-060

DÉCISION DU CONSEIL / MATINÉES ENTRE AÎNÉS

ATTENDU QUE la municipalité prévoit la tenue des matinées entre aînés à raison d'une fois par mois;

SUR PROPOSITION de François Vadnais

DUMENT APPUYÉE par Émilie Serre

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

QUE ce conseil accepte la tenue de cette activité dont le budget total nécessaire est de 3 000.-\$.

2026-03-061

ACCEPTATION DU CONSEIL -ACTIVITÉ- CINÉMA EN PLEIN AIR

Document soumis : Rapport de Nathalie Simard, chef de division service loisirs, sports, cultures et vie communautaire ;

SUR PROPOSITION de Alexandre Picard

DUMENT APPUYÉE par François Vadnais

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents:

QUE ce conseil accepte le budget de 1 500.-\$ pour l'organisation d'un cinéma en plein air, gratuite pour les citoyens, et qui se tiendra en juillet 2026.

2026-03-062

ACCEPTATION DU CONSEIL -ACTIVITÉ- COURSE RELAIS 2 h

Document soumis : Rapport de Nathalie Simard, chef de division service loisirs, sports, cultures et vie communautaire ;

SUR PROPOSITION de Denis Beaudry

DUMENT APPUYÉE par Émilie Serre

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents:

QUE ce conseil accepte le budget de 3 500.-\$ pour l'organisation d'une course relais 2h, pour les citoyens, et qui se tiendra en mai 2026.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le conseil municipal consacre une période de temps durant laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions. Elle débute à 19h58 jusqu'à 20h10.

2026-03-063

CLÔTURE DE LA SESSION

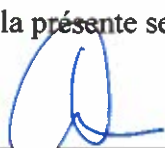
ATTENDU QUE tous les sujets prévus à l'ordre du jour ont été traités;

SUR PROPOSITION de François Vadnais

DUMENT APPUYÉE par Alexandre Picard

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la présente session est levée à 20h10.


Annie Lessard, d.g. et greff.-très.
Secrétaire de l'assemblée


Nathalie Gauvin, mairesse
Présidente d'assemblée



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Saint-Alphonse-de-Granby**

